

Internet

ET LA BAIE DES PIRATES INVENTA «SA» LICENCE GLOBALE...

Alors qu'en France les débats à l'Assemblée sur la loi création et Internet doivent reprendre dans moins d'une semaine, en Suède, le dernier jour d'audience du procès contre les responsables du site The Pirate Bay, a eu lieu il y a trois semaines.

Le procureur suédois avait alors requis un an de prison ferme contre les quatre accusés, poursuivis pour avoir «mis à la disposition du public des oeuvres protégées par la propriété intellectuelle». Le verdict tant attendu sera rendu le 17 avril.

En Suède toujours, la loi IPRED (pour Intellectual Property Rights Enforcement Directive), soutenue par le ministère de la Justice, pendant toute l'année 2008 a été adoptée il y a quelques temps par le parlement. Une loi qui ressemble beaucoup au projet français et qui a également rencontré avant sa promulgation, une forte opposition.

En réponse à cette loi, la contre-attaque ne s'est pas faite attendre. Le même site de liens torrent a annoncé le lancement prochain de IPredator, un réseau dédié pour télécharger en tout anonymat sur des réseaux privés virtuels. Le prix annoncé de cette «liberté», cinq euros par mois. Les ayants-droit voulant traquer les pirates ne pourront plus voir leur adresse IP. Les téléchargements se feront sans aucune conservation de trace sur le réseau...

Alors peut-être qu'ici en France, si la loi était amenée à passer, au premier avertissement, les personnes prévenues n'arrêteront pas forcément de télécharger... Mais elles se renseigneront pour savoir comment continuer de télécharger, mais sans que l'Hadopi ne les repère... Ils se tourneront vers des logiciels peer-to-peer cryptés, des newsgroups, ou peut-être IPredator, un réseau privé sur lequel il pourra s'échanger tout et n'importe quoi...

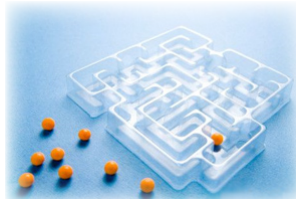
Source : http://www.lexpansion.com/economie/actualite-high-tech/thepiratebay-cree-un-bouclier-contre-la-riposte-graduee_177629.html

FAI

OCTET POUR OCTET, BIT POUR BIT

Comme promis (cf. **édition du 23 mars**), Orange a tenu un point presse mardi, pour répondre «aux attaques répétées» de ses concurrents. Et il semble que la loi du Talion s'appliquerait aussi dans le domaine des FAI...

Sur la mise en doute de son côté innovant, Louis-Pierre Wenes, directeur général adjoint de l'opérateur historique a souligné plusieurs points. «Nous sommes conjointement à l'origine de la norme GSM, nous avons lancé les premières cartes prépayées et le Wap en 2000». En ajoutant, «je suis fier d'être une entreprise où les gens ont un vrai cerveau». Ouf ! Il faudra quand même nous expliquer la différence entre un vrai et un faux :-)



Sur la mise en avant de son côté imitation, Orange a concédé que la Livebox était arrivée après la Freebox avec un «nom comparable». Tout en reconnaissant qu'Iliad avait fait preuve d'«une grande vélocité et d'une grande créativité au regard des moyens mis en oeuvre»... Ouf...

Source : <http://www.pcinpact.com/actu/news/49914-france-telecom-replique-free-sfr.htm>

FAI

15 JOURS SANS MAIL = 15 EUROS DE DÉDOMMAGEMENT...

C'est ce que SFR a promis à ses abonnés ayant connus récemment des soucis avec la réception et l'envoi de mails. Pendant plus de deux semaines, plusieurs milliers de clients se sont retrouvés avec un service mail inopérant. Si depuis, la quasi totalité des mails en réception sont arrivés à bon port, le destin des mails envoyés semble encore aujourd'hui, plus compris.

En cause, la migration de la partie mail des abonnés Neuf et Club Internet vers le réseau SFR. Au départ, aucun dédommagement ne devait être effectué. Mais c'était sans compter le forcing de l'UFC-Que-Choisir, qui a réussi à faire revenir SFR sur sa décision.

Pour les abonnés ayant été touchés, ils sont désormais invités à contacter le service client, qui s'occupera de leur attribuer une réduction de 15 euros sur leur prochaine facture... Une facture qui au final pour SFR, devrait s'annoncer salée...

Source : <http://www.generation-nt.com/sfr-neuf-cegetel-club-internet-mail-panne-dedommagement-actualite-253721.html>

Insolite

50 000 000 DE WII

Disponible sur le marché depuis fin 2006, la Wii établit un nouveau record qui s'annonce très difficile à battre. Cinquante millions d'unités ont été vendues en deux ans et quatre mois, soit huit mois de moins que la PlayStation 2 de Sony, qui détenait le précédent record... Dans une même conférence de presse, le président de Nintendo, a annoncé avoir vendu plus de 100 millions de Nintendo DS !

Source : http://www.erenumerique.fr/50_millions_de_wii_et_stockage_sur_cartes_sdhc-news-15898.html

